

Protocole d'entente pour la maximisation des retombées économiques locales et régionales

entre

DONNEUR D'ORDRES

et

ComaxAT

268

P **NP**

DM10.3

Projet de construction de la voie de
contournement de Rouyn-Noranda - route 117

Abitibi-Témiscamingue 6211-06-072

Objectif poursuivi

Dans le cadre de ses travaux, le DONNEUR D'ORDRES s'engage à travailler de concert avec le ComaxAT afin qu'un maximum de retombées économiques soient générées en Abitibi-Témiscamingue et ce, dans le respect des réglementations en vigueur et dans le respect de décisions basées sur la compétitivité des entreprises.

Principes pour maximiser les retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue

Tout projet de construction en Abitibi-Témiscamingue générera des retombées économiques, quoique l'on fasse. Toutefois, des méthodes de travail et des activités peuvent être mises en place pour tendre à ce que le bilan des retombées économiques soit encore plus positif pour le milieu régional.

Les retombées économiques sont générées par :

- L'emploi direct de personnes résidentes de l'Abitibi-Témiscamingue;
- L'octroi de contrats directs à des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;
- L'octroi de contrats en sous-traitances à des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;
- L'achat de biens et de services en Abitibi-Témiscamingue.

Le DONNEUR D'ORDRES convient avec le ComaxAT que les retombées économiques régionales peuvent être favorisées :

- **Par la mise en circulation d'information stratégique** : L'information sur le projet, sur les appels d'offres, sur les besoins en biens et services ou encore sur les besoins en main-d'œuvre devient stratégique dans la mesure où, transmise en amont et mise en circulation, elle permet aux entreprises et aux personnes de mieux orchestrer leurs représentations et de préparer leur participation au projet. Transmise par le DONNEUR D'ORDRES au ComaxAT, ce dernier peut faire circuler cette information dans le milieu régional. Des activités d'information ou de maillage d'entreprises permettent également de faire le lien entre l'offre régionale et les besoins du projet.

- **Par le morcellement des lots de travail** : La capacité des entreprises régionales à déposer des offres dépend souvent de l'ampleur des lots de travail ou des spécialisations requises. Connaissant bien l'offre régionale, le ComaxAT peut orienter le DONNEUR D'ORDRES dans la définition des lots de travail pour qu'un maximum d'entreprises régionales soit en mesure de déposer des offres compétitives.
- **Par des achats en biens et services non stratégiques en région** : Lorsque des achats ne requièrent pas d'appel d'offres, l'achat local et régional peut être préconisé par le DONNEUR D'ORDRES.
- **Par le travail direct en mode chantier** : Tous les achats en biens et services ne sont pas décidés à la signature des contrats. Plusieurs décisions se prennent en mode chantier, lorsque les travaux s'amorcent. Un agent de liaison du ComaxAT qui se rend présent auprès des entreprises qui y œuvrent permet de proposer des produits et services régionaux au fur et à mesure que les besoins se manifestent.
- **Par l'embauche de travailleurs de la région** : La façon la plus directe de générer des retombées économiques régionales est de procéder à l'embauche de travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Une politique d'embauche du DONNEUR D'ORDRES favorisant un travailleur de la région à compétences égales est un moyen d'y parvenir.
- **Par la diffusion de nos intentions sur les retombées économiques régionales** : L'intention du DONNEUR D'ORDRES de travailler de concert avec le ComaxAT pour maximiser les retombées économiques doit être diffusée, lançant le message aux entreprises et aux travailleurs que leur expertise est attendue. De plus, il devient important que soit transmise cette intention à l'intérieur du personnel du DONNEUR D'ORDRES, puisque des décisions touchant les retombées économiques sont prises à divers niveaux dans l'organisation. Enfin, les intentions doivent également être communiquées aux entreprises détenant des contrats avec le DONNEUR D'ORDRES, devenant alors des relayers.

Moyens mis en place et engagements

1. Politique d'achat du DONNEUR D'ORDRES

Le DONNEUR D'ORDRES fera connaître sa politique d'achat au ComaxAT. Si opportun, le ComaxAT pourra la communiquer aux entreprises régionales pour qu'un maximum d'entreprises puissent être sollicitées (ex : liste de fournisseurs inscrits). En fonction des contraintes/libertés réglementaires qui lui sont propres, le DONNEUR D'ORDRES pourrait établir une politique d'achat régional.

2. Politique d'embauche et besoins en travailleurs du DONNEUR D'ORDRES

Le DONNEUR D'ORDRES fera connaître sa politique d'embauche au ComaxAT. Le DONNEUR D'ORDRES diffusera ses appels de candidatures via les services d'Emploi-Québec.

3. Présentation des travaux au ComaxAT lors de la réception de l'ingénierie

L'ingénierie du projet sera présentée au ComaxAT par le DONNEUR D'ORDRES en présence des représentants de la firme d'ingénierie. Cette rencontre se tiendra avant la définition des lots de travail. Les objectifs de cette rencontre :

- Permettre au ComaxAT de présenter l'offre régionale au DONNEUR D'ORDRES pour les divers aspects du projet.
- Permettre au ComaxAT de connaître les besoins en termes de biens et services du DONNEUR D'ORDRES avant la parution des appels d'offres pour préparer les entreprises régionales.
- Permettre au ComaxAT d'influencer la définition des lots de travail en fonction de la capacité des entreprises régionales.
- Permettre au ComaxAT de connaître les besoins en termes de main-d'œuvre pour préparer les organisations au recrutement de main-d'œuvre régionale.

4. Journée d'information pour les entreprises régionales

Le DONNEUR D'ORDRES participera à une journée d'information pour présenter son projet aux gens d'affaires de l'Abitibi-Témiscamingue. Idéalement, un représentant de la firme d'ingénierie participera à cette activité. La journée prendra la forme de présentations suivies d'une visite du site du chantier, si opportun. L'organisation de l'activité sera assumée par le ComaxAT. L'objectif de cette activité :

- Faire connaître le projet aux entreprises avant les premiers appels d'offres pour que les entrepreneurs qui se sentent interpellés se préparent.

5. Description du projet

Le DONNEUR D'ORDRES fournira un texte et des images explicatives du projet pour diffusion sur le site Internet du ComaxAT.

6. Appels d'offres / invitations

Le DONNEUR D'ORDRES communiquera chacun des appels d'offres pour le projet au ComaxAT. Ces informations pourront être diffusées sur le site Internet du ComaxAT.

Une copie du répertoire des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue et une carte d'affaires de l'agent de liaison du ComaxAT seront intégrées dans les documents d'appels d'offres. Le ComaxAT fournira les copies papier et une version électronique.

L'agent de liaison du ComaxAT sera invité par le DONNEUR D'ORDRES aux visites des soumissionnaires.

Octroi des contrats

Le DONNEUR D'ORDRES fournira au ComaxAT les coordonnées de chacune des entreprises qui auront obtenu un contrat suite à un appel d'offres. Ces informations pourront être communiquées sur le site Internet du ComaxAT pour permettre aux entreprises et travailleurs potentiels de faire leurs représentations.

Le DONNEUR D'ORDRES inclura dans ses contrats une clause sur la maximisation des retombées économiques. Cette clause :

- Rappellera l'intention du DONNEUR D'ORDRES de maximiser les retombées économiques de son projet par le recours à des entreprises régionales compétitives et des travailleurs de la région.
- Informera le contractant de la présence et du rôle de l'agent de liaison du ComaxAT.
- Rendra obligatoire la participation d'au moins un représentant stratégique du contractant à une activité de maillage d'entreprises.

7. Activité de maillage

Le ComaxAT organisera une activité de maillage d'entreprises dans la MRC où se tient le projet. Les représentants du DONNEUR D'ORDRES et les principaux contractants retenus participeront à cette activité. L'objectif de cette activité :

- Permettre à des sous-traitants potentiels et des fournisseurs régionaux de faire connaître leur offre d'affaire.

8. Mesures de suivi

Le DONNEUR D'ORDRES remettra au ComaxAT un bilan des retombées économiques générées par le projet selon une fréquence établie au départ. Les données présentées et la méthode de cueillette de ces données auront été établies conjointement. Ce portrait des retombées pourrait comprendre :

- Le nombre et la valeur des contrats octroyés à des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue par rapport à la valeur totale des contrats octroyés;
- Le nombre d'employés provenant de l'Abitibi-Témiscamingue par rapport au nombre total d'employés impliqués dans le projet travaillant pour le DONNEUR D'ORDRES.

9. Communications

Pour faciliter les communications, chacune des parties désigne un interlocuteur.

- Le ComaxAT désigne l'agent de liaison comme interlocuteur avec le DONNEUR D'ORDRES.
- Le DONNEUR D'ORDRES s'engage à désigner un interlocuteur pour les communications avec le ComaxAT.

Pour toute communication publique sur l'entente, les activités ou la livraison des résultats, la visibilité du ComaxAT et du DONNEUR D'ORDRES est conjointe. Tout document de communication publique doit être approuvé par les interlocuteurs désignés.

Signatures : ComaxAT, DONNEUR D'ORDRES

(Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)